

Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	33	33

Date de la convocation
20 septembre 2024

Numéro de la délibération
24-27

Objet de la Délibération

Adhésion et souscription aux services du GIP RECIA

Envoyé en préfecture le 04/10/2024

Reçu en préfecture le 04/10/2024

Publié le

ID : 045-200075869-20241001-24_27-DE



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le
Et publication ou notification
Le

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
PAYS LOIRE BEAUCE
(RUE DU GENERAL LUCAS - 45130 SAINT AY)

L'an deux mille vingt-quatre, le premier octobre à dix-huit heures, le Comité Syndical, dûment convoqué le vingt septembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Cravant, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUILLERIER.

➤ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BEAUCE LOIRÉTAINE**

Saïd BALAH (Bricy), Muriel BATAILLE (Tournois), Thierry BRACQUEMOND (Huêtre), Annick BUISSON (Gidy), Eric DAVID (Sougy), Marie-Paule DUMINIL (Cercottes), Sylvain HODEAU (St-Péravy-la-Colombe), David JACQUET (Artenay), Hubert JOLLETT (Chevilly), Dominique LORCET (Chevilly), Denis PELE (Saint-Péravy-la-Colombe), Mathieu NOEL (suppléant de Yves PINSARD - Bucy-Saint-Liphard).

➤ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE**

Roger BAUNÉ (St-Laurent-des-Bois), Bernadette BESNARD (Le Bardon), Odile BRET (Beauce-la-Romaine), Jean-Yves GUINARD (suppléant d'Aurore CARO - Meung-sur-Loire), Clarisse CAZEUDUMEC (Cléry-Saint-André), Edith CHARDON (Tavers), Alain CHAMPENOIS (suppléant de Gérard CORGNAC - Cléry-St-André), Frédéric CUILLERIER (Saint-Ay), Patrick ECHEGUT (Baule), Michel FAUGOUIN (Chaingy), Sandrine PAIN (suppléante de Philippe FERREIRA - Rozières-en-Beauce), Yves FROISSART (Beaugency), Philippe GACONNET (Cravant), Michelle GAY (Huisseau/Mauves), Stéphane MAROIS (Mézières-lez-Cléry), Anna LAMBOUL (Lailly-en-Val), Elisabeth MANCHEC (Coulmiers), Arnold NEUHAUS (Villomain), Yohan CHESNEAU (suppléant de Solange VALLÉE - Binas), Bruno VIVIER (Charsonville), Franck VUE (Épicds-en-Beauce).

Assistaient également :

Les délégués suppléants de la CCBL : Véronique MERCIER (Gidy).

Les délégués suppléants de la CCTVL : Christian ROUBALAY (Beauce-la-Romaine)

Ainsi que : LEFEVRE (Rozières-en-Beauce).

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2000-230 du 13 mars 2000 portant adaptation du droit de la preuve aux technologies de l'information et relative à la signature électronique,

Vu la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit,

Vu la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public (GIP) RECIA,

Vu l'offre de services du GIP RECIA à destination des organismes publics, de ses conditions tarifaires et de leurs modalités d'évolution,

Considérant que le GIP RECIA est une structure de coopération institutionnelle entre plusieurs personnes morales de droit public qui mettent en commun des moyens en vue d'exercer des activités d'intérêt général à but non lucratif,

Considérant que l'adhésion au
bénéfice de l'ensemble des services proposés,

Considérant que toute modification de la convention relative
au(x) service(s) souscrit(s) feront l'objet d'avenants,

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- Approuvent l'adhésion du PETR PAYS LOIRE BEAUCE au Groupement d'Intérêt Public RECIA, domicilié 3 avenue Claude Guillemin - Bâtiment F1 - BP 36009 - 45060 Orléans Cedex 2, Loiret,
- Approuvent les termes de la convention constitutive entre le PETR PAYS LOIRE BEAUCE et le GIP RECIA, et les conditions de l'adhésion,
- Approuvent les termes de la convention de déploiement des services d'E-administration Solaere,
- Approuvent le Président à inscrire au budget les dépenses afférentes à l'adhésion au GIP RECIA,
- Désignent Monsieur Patrick ECHEGUT en qualité de représentant titulaire et Monsieur Dominique LORCET en qualité de représentant suppléant pour siéger à l'Assemblée Générale du GIP RECIA,
- Donnent tous pouvoirs à Monsieur le Président pour l'application de la présente délibération, et l'autorise à signer les éventuels avenants aux conventions ou tous documents en ce sens.

Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	33	33

Date de la convocation
20 septembre 2024

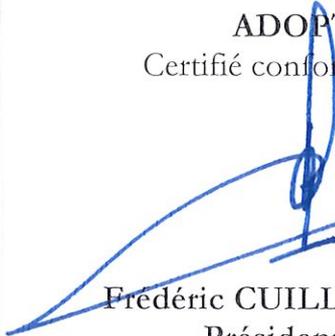
Numéro de la délibération
24-27

Objet de la Délibération

Adhésion et souscription aux services du GIP RECIA

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Certifié conforme au Registre des délibérations,



Frédéric CULLERIER
Président du
PETR Pays Loire Beauce

Michel FAUGOUIN
Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le
Et publication ou notification
Le